



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 06 FEVRIER 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 01 FEVRIER 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 13 FEVRIER 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 08 FEVRIER 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 20 FEVRIER 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 15 FEVRIER 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 27 FEVRIER 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 22 FEVRIER 2026** y compris les matchs arrêtés.

Le Président de la Commission
Jean Marie HUYS.